

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

relatif à l'initiative des contrôles sur
place à effectuer auprès des Banques et
Etablissements Financiers

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;

VU le décret n°144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du
Gouvernement ;

VU le décret n°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement ;

VU la loi n°65-22 du 8 Juillet 1965, portant organisation de la profes-
sion bancaire et des activités s'y rattachant et réglementation du
crédit ;

SUR proposition du Ministre des Finances et des Affaires Economiques ;

Le Conseil National du Crédit consulté ;

Le Conseil des Ministres entendu,

///) E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Les vérifications et contrôles sur place confiés à la Banque Cen-
trale des Etats de l'Afrique de l'Ouest et portant sur les opérations réalisées
par les banques et établissements financiers installés sur le territoire de la
République du Dahomey ne pourront être effectués qu'en vertu d'une décision du
Comité des Banques et Etablissements financiers prescrivant ces vérifications et
contrôles sur place.

La décision du Comité pourra être prise soit à son initiative, soit à
demande du Ministre des Finances et des Affaires Economiques, soit à la demande
de la Banque Centrale.

ARTICLE 2. - A l'issue de chaque enquête et même, s'il y a urgence, en cours d'en-
quête, un rapport détaillé sur les constatations faites sera remis au Comité des
Banques et Etablissements financiers qui décidera des suites à donner.

ARTICLE 3. - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de
la République du Dahomey./.-

Par le Président de la République,

Le Ministre des Finances et des
Affaires Economiques,

Fait à COTONOU, le 30 JUIN 1966

P. Le Président de la République absent,

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Défense Nationale chargé de l'inté-

Nicéphore SOGLO
Nicéphore SOGLO.-

Lt.Colonel Philippe AHO
Lt.Colonel Philippe AHO.-

AMPLIATIONS : PR 4 - MFAE 4 - Ministères IO -
SGG 4 - Banques 5 - SODACA I - CS 4 - IAA 2 -
DGF-DB-CF-DC 4 - Trésor 4 - Cons.Nat.du
Crédit 2 - DAE 2 - Ch.Commerce 2 - DAI 2 -